

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE de BEURLAY**

~~~~~  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 27 juin 2016**

~~~~~

L'an deux mil seize, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2016

**Etaient présents :** Gérard GANDAUBER, Olivier MACAUD, Gaëlle DALAIS, René BERTON, Christelle JARRIGE, Danièle DOAN VAN, Annick MOUHÉ, Mathieu GESLOT, Stéphane MONCEAU, Carolle ROULIN, Liliane ANDRÉ, Philippe MATHIEU, Magali LABBEY, Michelle DUMAS PREVOS

**Absent :** Emmanuel ROY

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Délibérations : Tarif cantine – Tarif garderie
- Renouvellement contrats « besoin occasionnel »
- Délibération des itinéraires de promenade et de randonnée.
- Délibération dans le cadre d'avancement de grade pour les ratios
- Délibération projet fusion entre la CDC de Charente-Arnoult Cœur de Saintonge et la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole, étendue à la commune de Saint Romain de Benêt.
- Questions diverses

Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

En préambule de la réunion de conseil Municipal, M. Bernard ROBLIN, propriétaire du bar-tabac Le Royal, est intervenu pour expliquer ce qu'il souhaiterait faire pour embellir les massifs en vis-à-vis de son établissement. Après l'avoir entendu, nous sommes d'accord pour qu'il repeigne à titre gracieux pendant ses congés début juillet les murs de ces massifs. La commune prendra à sa charge les peintures jaunes des trottoirs et reverra les plantations. Vu le travail prioritaire aux écoles et ailleurs, la municipalité ne s'est pas prononcée sur une date de ses travaux.

**PRIX DU REPAS CANTINE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter le prix du repas.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix du ticket de cantine de l'année scolaire 2016/2017 :

**Soit le prix du repas des enfants : 2.39 €**

**Soit le prix du repas des adultes : 4.78 €**

Vote : tous pour

### **PRIX DE LA GARDERIE AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2016**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter le prix de l'heure de garderie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix de l'heure de la garderie pour l'année scolaire 2016/2017.

Soit le prix pour les enfants de la commune : 2.02 €

Soit le prix pour les enfants extérieurs à la commune : 2.54€

Vote : tous pour.

### **RENOUVELLEMENT CONTRATS « BESOIN OCCASIONNEL » ET CAE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler des contrats « besoin occasionnel » et CAE aux écoles. Ces personnes interviennent dans le cadre des TAP et garderie.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- De renouveler les contrats « besoin occasionnel » et CAE aux écoles,
- D'autoriser, monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

Vote tous pour

### **DELIBERATION DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L361-1 du Code de l'Environnement relatif à instauration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée,

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'Etat, articles 56 et 57,

Vu le décret n° 86-197 du 06 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux Départements prévu par la loi du 22/07/1983 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée.

Conformément aux dispositions de l'article L361-1 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1° APPROUVE l'inscription des chemins et aménagements subventionnés cités dans un tableau au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée : le tableau est consultable en Mairie.

2° AUTORISE son Maire à :

- Ne pas vendre, sauf impérieuse nécessité et avec proposition d'un chemin de substitution de même nature si le dit chemin est support d'un itinéraire de randonnée ;
- Empêcher l'interruption du chemin par des clôtures ;
- Conserver leur caractère public et ouvert ;
- En accepter, le cas échéant, le balisage ;
- Faire figurer ces chemins dans les documents d'urbanisme de la commune.

Vote tous pour

### **DELIBERATION DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE POUR LES RATIOS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion

pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables à compter de l'année 2016, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 28 avril 2016.

Monsieur le Maire de fixer des ratios d'avancement de grade à 100% pour chaque grade de chaque cadre d'emplois des personnels, pour l'année 2016 et années suivantes.

Vote tous pour

**PROJET FUSION ENTRE LA CDC DE CHARENTE-ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE ET LA CDC DE GEMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE, ETENDUE A LA COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE BENET.**

A la demande du préfet pour toutes les instances délibérantes, M. le maire expose au conseil, la nécessité de prendre une délibération pour acter la fusion de la CDC de Saint-Porchaire avec celle de Gémozac pour que les travaux de cette fusion commencent sans tarder.

-Après le vote de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) entérinant la fusion des 2 CDC de Saint-Porchaire et Gémozac avec réintégration de la commune de Saint-Romain-de-Benêt pour avoir une continuité territoriale, le préfet qui avait le dernier mot sur cette nouvelle organisation a aussi signé favorablement celle-ci le 13 juin dernier.

**A la question de M. le maire, êtes-vous d'accord à prendre cette délibération pour donner lieu à une nouvelle communauté de communes par la fusion de LA CDC DE CHARENTE-ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE ET LA CDC DE GEMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE, ETENDUE A LA COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE BENET, L'ensemble du conseil présent a voté : 13 pour, un contre.**

**TOUR DE TABLE**

**Olivier MACAUD**

- Voisins vigilants : 32 foyers sont inscrits à Voisins vigilants. Il faudra insérer à l'ordre du jour du prochain conseil municipal si la commune doit s'inscrire ou non.

- Repas intergénérationnel du 12 mai : 6 personnes y ont participé. Je n'ai pas pu y assister mais les gens semblent satisfaits et prêts à recommencer.

- Zone Artisanale de « Champ Bouchet » : Les travaux ont débuté le 13 juin 2016.

- Art au jardin : bon concept, félicitation et remerciements à Liliane ANDRÉ

**Stéphane MONCEAU**

- Demande s'il est possible de faire nettoyer une haie proche du parking des écoles par les Brigades Vertes.

**Liliane ANDRE**

- Art au Jardin : Je suis satisfaite malgré le mauvais temps. Le nombre de visiteurs est en augmentation. Cédric HENNION a fait une sculpture sur bois. Elle est dans le jardin du moulin. Elle sera terminée l'année prochaine à l'occasion de la nouvelle édition de l'Art au jardin. Remerciements à M. HEDOIN et Mme BROTTTO pour le tronc d'arbre.

Remerciements également à tous ceux qui se sont rendus disponibles pour cette manifestation. La 3<sup>ème</sup> édition de l'Art au jardin est en préparation.

### **Christelle JARRIGE**

- Aire de jeux : des inquiétudes de la part des riverains. Des arbustes seront plantés pour pallier aux nuisances visuelles. Il serait bien de mettre en place des horaires d'ouverture de l'aire de jeux.

- Plusieurs actes de vandalisme ont eu lieu sur la commune. Serait-il possible que la gendarmerie fasse des rondes aussi en journée.

### **Philippe MATHIEU**

- Il serait bien que l'arrosage du maïs ne soit pas étendu aux routes.

- Les radars pédagogiques en place sur la commune fonctionnent très peu de temps.

M. le Maire se renseigne auprès de la CDC propriétaire de ceux-ci, pour savoir si d'autres sources d'énergie sont possibles.

- Mise à disposition d'un outil sur la sensibilisation à la citoyenneté dans le cadre du Comité 17. Il suffit d'en faire la demande.

M. Mathieu a carte blanche pour mettre en place cet exposé.

### **Gaëlle DALAIS**

- La mosaïque faite par les élèves de l'école dans le cadre des TAP a été inaugurée en présence des élus. Elle va rester accrochée à l'école.

- Fête de l'école : elle a eu lieu dans la cour de l'école. Les élèves ont offert un beau spectacle.

- Chantal CHARRIER, employée à la commune, part en retraite au 1<sup>er</sup> juillet.

- Des travaux sont prévus à l'école pendant les vacances d'été.

- Pour faire face à l'excès de chaleur dans les classes des maternelles, des stores bannes pourraient être mis sur le mur extérieur.

### **René BERTON**

- Aire de jeux : remerciements à l'entreprise DALAIS d'avoir fait le zinc. J'espère que l'aire de jeux pourra ouvrir bientôt ses portes.

- Zone Artisanale : du vandalisme a eu lieu sur le chantier.

### **Gérard GANDAUBER**

- 21 juin 2016 : Nous avons fait un pot pour le départ en retraite de Chantal CHARRIER à la garderie de l'école. Un peu d'émotion lors de la remise de cadeaux par ses collègues de travail.

- De nombreux cambriolages ont eu lieu sur la commune ces dernières semaines, ainsi que des actes de vandalismes commis le 31 mai dans divers endroits de la commune, les auteurs seront jugés au tribunal de Saintes. Malgré cela ils continuent de dégrader. Je sollicite presque journalièrement la gendarmerie, un ras le bol s'installe. Je demande à tous les administrés de signaler ces actes ou toutes choses suspectes en appelant le 17.

- Suite à plusieurs demandes d'avoir une épicerie dans le bourg, nous allons faire appel à un architecte du CAUE à la Rochelle afin d'étudier divers emplacements. L'enseigne COOP ATLANTIQUE que j'ai rencontré, serait d'accord pour remettre un commerce à condition que nous leur fournissions un local.

- Afin d'éviter des nuisances la nuit à l'aire de jeux, l'éclairage public ne sera pas installé. Au sujet de cette aire de jeux et après avoir pris contact avec le service juridique de l'AMF, nous n'avons aucune obligation de mettre en place des clôtures occultantes, c'est au voisinage de le faire, si le besoin se fait sentir.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h15.